

Madame et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi, tout d'abord, vous remercier pour votre invitation á partager avec vous les travaux de cette Conférence.

C'est un réel plaisir pour nous d'être aujourd'hui parmi vous, et tout en particulier il est un honneur pour moi de retourner au Ghana.

Sous votre tutelle Madame la Ministre, le Ghana a décidé d'assumer une profonde et courageuse reforme de sa Politique de la Pêche et aborder les défis d'une véritable lutte contre la pêche INN.

Les enjeux étaient énormes. Les objectifs de la Reforme aussi.

Après des décennies d'inaction vous avez dû faire face au collapse des pêcheries et a une crise sans précédents pour l'ensemble du secteur. Vous avez mené une réflexion approfondie et une évaluation de la situation sans ambages ; dans une logique ouverte et sans hésitations, avant d'adopter des mesures fort difficiles, qui, j'en suis profondément convaincu, apporteront un renouveau et un avenir prospère aux populations côtières et à l'industrie de votre pays.

L'adoption de la nouvelle Loi de la Pêche , du Plan d'Action Nationale de lutte contre la Pêche INN et du Plan de gestion de la Pêche sont d'ores et déjà des atouts fondamentaux.

Madame la Ministre, vos textes législatifs et votre Réforme sont aujourd'hui une référence dans des nombreux pays du monde et, je l'espère ils deviendront une source d'inspiration au niveau régional.

Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, cette Réforme de la Politique de la Pêche au Ghana a été conçue et mise en œuvre par l'Administration ghanéenne, avec l'appui d'experts ghanéens et en coopération avec l'industrie et avec les acteurs nationaux. Une telle démarche donne une force spécifique à ce processus et devient une garantie de succès.

Le Togo aussi a du faire face à une révision en profondeur de sa Politique de la Pêche. La Révision des Lois sur la Marine Marchande et sur la Pêche ont été aussi un exercice courageux, profond et porteur d'espoir. Nous espérons que le processus législatif en cours par l'Assemblée Nationale permettra l'adoption de ces bases légales avant la fin de cette année, permettant ainsi au Togo de relancer le secteur sur des bases solides.

Ces deux exemples démontrent que **malgré les contraintes et les faiblesses**, il est possible de réformer profondément le secteur de la pêche dans des pays de la région si la volonté politique mobilise les expertises existantes.

Madame et Messieurs les Ministres, ces contraintes et ces faiblesses structurelles vous les avez identifié depuis longtemps. Des analyses et des stratégies ont été élaborées à tous les stades ces dernières années. Au niveau Panafricain par l'Union Africaine ; au niveau supra -régional par la

CEDEAO et au niveau sous régional par les trois organisations de pêche de l'Afrique de l'Ouest.

L'ensemble de ces expertises coïncident en identifier la dimension régionale comme étant la clé de voute qui devrait vous permettre de combler ces faiblesses et ces contraintes.

Or, force est de constater que malgré les investissements de toute source depuis des nombreuses années, cette dimension régionale a du mal à progresser. Les résultats des programmes et projets sont décevants, voir marginales par rapport aux enjeux. Les bailleurs de fonds se retirent déçus ; la plupart de ceux présents dans le secteur il y a dix ans ,ne sont plus là. Certes d'autres programmes voient le jour...mais je crains que sans des mesures structurelles qui renforcent davantage la rôle des organisations régionales nous constaterons, dans quelques années les mêmes échecs.

Pourtant les mesures à prendre sont connues. Les expériences positives développées dans d'autres régions (Atlantique Nord, Pacifique, Océan Indien, Caraïbes, etc.) ont montré la voie à suivre.

Sans une véritable intégration régionale vous ne pourrez pas avancer dans votre politique de développement de la pêche , et encore moins dans la lutte contre la pêche INN.

C'est par une véritable intégration régionale que vous pourriez vaincre ces contraintes et ces faiblesses qui vous accablent. Chaque faille dans la politique de gestion de la ressource, chaque défaillance dans vos actions de SCS, chaque vide

juridique ou incohérence dans vos législations, chaque faille dans l'accès à l'information ou dans la coordination intergouvernementale... ouvrent des voies de profit aux opérateurs INN, anéantissent vos efforts à niveau national et minent l'avenir de vos populations.

Vous êtes tous conscients de ces enjeux, j'en suis convaincu. Il s'agit donc d'agir ; de vaincre les résistances à déléguer certaines compétences et responsabilités a des instances régionales, d'accorder une plus grande confiance à cette dimension d'intégration au bénéfice d'une efficacité et d'une efficience accrues.

Comme Européens c'est notre expérience, notre constat au niveau de notre propre Politique de la Pêche et dans d'autres nombreux domaines.

C'est pour cela que dans le cadre de la Programmation du Programme Indicatif Régional du Fonds Européen du Développement, et en accord avec la CEDEAO, une réserve financière a été programmée pour renforcer les capacités de gestion régionales et lutter contre la pêche INN.

(DETAILLER PROCESSUS DE PROGRAMMATION ET les ETAPES A VENIR)

Cette contribution financière confirme notre engagement avec votre politique régionale et ceci malgré des expériences négatives dans le passé. Mais cet appui dont sa portée ne représente qu'une goutte d'huile pour graisser votre mécanisme d'intégration régionale, cette contribution ne

pourra atteindre son objectif que si l'ensemble du moteur est en place.

Vos ressources sont communs. Dans ce contexte des efforts d'intégration nous semblent nécessaires pour assurer une gestion viable de la ressource, et en particulier dans les domaines suivants :

I ·La définition d'une politique sectorielle de la pêche au niveau régional, en cohérence avec les orientations adoptées par l'Union Africaine.

II ·La révision des législations nationales et l'harmonisation des dispositions concernant, entre autres : l'accès à la ressource, l'effort de pêche, la définition des infractions graves, le niveau des sanctions, la dimension régionale des sanctions, et la valeur harmonisée des licences et des droits d'accès.

III ·La mise en place des Politiques et des Programmes de Suivi, Contrôle et Surveillance communs.

Nombreuses mesures techniques peuvent contribuer efficacement aux capacités de SCS sans aucun coût financier...seule la volonté politique d'agir est nécessaire...

(Elargir l'obligation de partager le signal VMS avec l'ensemble des pays de la région lorsque un bateau obtien une licence de pêche,etc.)

Notre contribution découle de notre confiance dans l'importance de cette dynamique régionale ; elle sera conditionnée par la confiance que vous mêmes accorderez à vos instances régionales.

L'enjeu est important et les temps accordé est limité, je vous encourage donc a établir les instances internes mandatées pour établir les bases de cette coopération.

Vous aurez notre disponibilité et notre appui, mais il s'agit de votre région de votre ressource et de vos politiques.

Merci.